

Luxembourg, le 14 septembre 2005

Monsieur Lucien WEILER  
Président de la Chambre  
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 75 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice:

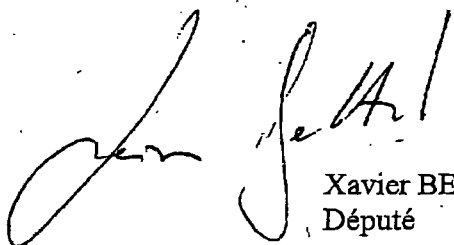
*« Monsieur Lucien Weiler, Président de la Chambre des Députés, vient de lancer dans les médias luxembourgeois un appel afin de régler au plus vite la situation des femmes les plus démunies à la suite d'un divorce. Dans son appel, Monsieur Weiler déplore « une dérive de la jurisprudence dans la direction opposée de celle qu'avait voulue le législateur ». Selon Monsieur Weiler, beaucoup de femmes, surtout celles de 35 ans et plus, seraient laissées à l'abandon et leur situation serait « indigne ».*

*Monsieur le Ministre a-t-il connaissance des déclarations de Monsieur Weiler?*

*Quelles sont actuellement les modalités selon lesquelles est actuellement réglée l'attribution des pensions alimentaires?*

*Monsieur le Ministre partage-t-il l'avis de Monsieur Weiler qu'un projet de loi réformant l'attribution des pensions alimentaires serait une possibilité permettant d'améliorer rapidement la situation de nombreuses femmes à la suite d'un divorce? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Xavier BETTEL  
Député